

**PUBLICATION D'INFORMATIONS EN MATIERE DE DURABILITE**  
**COMGEST GROWTH GLOBAL FLEX**  
**LEI : 635400B8AYYSRLTWLG15**  
**CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES**

## **A. RÉSUMÉ**

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur financier (« SFDR »).

### ***Caractéristiques environnementales et sociales***

Le Fonds promeut les caractéristiques environnementales ou sociales en ciblant des sociétés ayant une qualité ESG globale positive, à savoir des sociétés qui :

- (i) ont une note ESG située dans la tranche supérieure de 80 % des notes attribuées aux sociétés analysées par le Gestionnaire financier à l'aide de son outil de notation ESG exclusif ; et
- (ii) ne se livrent pas à des activités que le Gestionnaire financier considère comme ayant des incidences négatives importantes sur l'environnement, les personnes ou la société.

Le Gestionnaire financier applique des listes d'exclusion au Fonds afin d'atteindre les caractéristiques ci-dessus.

Un indice de référence n'a pas été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds. Vous trouverez ci-dessous de plus amples détails sur la notation ESG et les exclusions spécifiques appliquées.

### ***Prise en considération des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité***

Le Fonds prend en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité. Pour ce faire, nous évaluons les 14 indicateurs obligatoires des principales incidences négatives mentionnés à l'Annexe 1 du règlement délégué SFDR (UE 2022/1288) et en assurons le suivi. Le Gestionnaire financier cherche à atténuer les impacts négatifs par le biais de politiques d'exclusion, d'un engagement auprès des sociétés bénéficiaires des investissements, de votes et de plaidoyer, chacune de ces méthodes étant appliquée en fonction de sa pertinence. De plus amples renseignements concernant les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité seront disponibles dans les états financiers.

### ***Stratégie d'investissement et surveillance permanente***

Le Gestionnaire financier intègre des considérations ESG dans la sélection des investissements en appliquant des listes d'exclusion sur une base continue et préalable à l'investissement. Le Fonds applique une politique d'exclusion pour exclure l'investissement dans des sociétés présentant des caractéristiques sociales et environnementales négatives et investit dans des sociétés qui ont une note ESG située dans la tranche supérieure de 80 % des notes attribuées aux sociétés analysées par le Gestionnaire financier à l'aide de son outil de notation ESG exclusif.

À la suite de l'investissement initial, les caractéristiques environnementales ou sociales continuent d'être surveillées par le Gestionnaire financier afin de mettre à jour l'évaluation ESG initiale, d'identifier les risques et les controverses et de s'engager auprès de la société dans les domaines identifiés comme pouvant être améliorés sur le plan ESG.

### ***Politique suivie pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements***

Le Gestionnaire financier examine différents indicateurs de gouvernance (par exemple, la conformité fiscale, la structure du conseil d'administration, la rémunération du personnel, la rémunération des dirigeants, la diversité du conseil d'administration, les controverses liées à la gouvernance, etc.) afin de vérifier que les sociétés bénéficiaires des investissements respectent les pratiques de bonne gouvernance. Cela comprend des données et des notations provenant de sources externes ainsi que des recherches internes sur les pratiques de gouvernance appliquées par les sociétés par rapport aux normes locales.

#### ***Données/limites aux méthodologies et aux données***

Afin d'évaluer les caractéristiques ESG et les controverses liées aux critères ESG, la Société de gestion s'appuie sur les publications fournies par les sociétés, sur les informations externes fournies par les sociétés de recherche ESG (par exemple MSCI ESG Research, RepRisk, ISS et Sustainalytics), sur ses recherches internes et sur ses échanges avec les sociétés. Comgest peut également s'appuyer sur d'autres sources telles que les courtiers et les médias généralistes et spécialisés.

Le Gestionnaire financier est susceptible de ne pas avoir accès à certaines données ou de ne pouvoir accéder qu'à des données dont la qualité ou la couverture est insuffisante, en particulier sur les marchés émergents et pour les sociétés de petite et moyenne capitalisation. Lorsque des données ne sont pas disponibles sur une société ou que ces données sont considérées comme non fiables/inexactes par les analystes ESG ou de la société, le Gestionnaire financier peut s'appuyer sur ses propres connaissances de la société et sur des recherches internes (y compris, par exemple, les informations reçues par le biais de l'engagement de la société, les actualités de la société, la coopération avec des experts externes) pour tirer une conclusion raisonnable en ce qui concerne les caractéristiques ESG et les controverses de ladite société. Cette évaluation interne peut donc différer des évaluations effectuées par des tiers.

#### ***Mesures de vérification approfondie (due diligence)***

Une fonction de supervision est assurée par les services Conformité, Contrôle interne et Risque, ainsi que par les Comités de gestion des risques. Les processus d'investissement responsables font partie intégrante des plans de Contrôle interne et les contraintes liées à nos politiques d'investissement responsables (par exemple, les exclusions) sont contrôlées par le service Risque. Les processus d'investissement responsables sont inclus dans les programmes d'audit interne du Gestionnaire financier.

#### ***Engagement***

L'engagement est un élément clé de l'approche de propriété active du Gestionnaire financier. Le Gestionnaire financier peut s'engager avec les sociétés sur des questions ESG spécifiques ou encourager les sociétés à améliorer leurs pratiques ESG générales ou leurs publications d'informations.

Le Gestionnaire financier estime que l'engagement actif peut entraîner des améliorations tangibles au niveau du fonctionnement d'une société et de la durabilité de ses bénéfices. L'équipe d'investissement s'engage avec les entreprises dans un dialogue constructif et déterminé tout au long du processus de recherche et de suivi.

## B. PAS D'OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE

Ce produit financier privilégie les caractéristiques environnementales ou sociales mais n'a pas pour objectif de réaliser un investissement durable.

## C. CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES DU PRODUIT FINANCIER

Le Fonds promeut les caractéristiques environnementales ou sociales en ciblant des sociétés ayant une qualité ESG globale positive, à savoir des sociétés qui :

- (i) ont une note ESG située dans la tranche supérieure de 80 % des notes attribuées aux sociétés analysées par le Gestionnaire financier à l'aide de son outil de notation ESG exclusif ; et
- (ii) ne se livrent pas à des activités que le Gestionnaire financier considère comme ayant des incidences négatives importantes sur l'environnement, les personnes ou la société.

Le Gestionnaire financier applique des listes d'exclusion au Fonds afin d'atteindre les caractéristiques ci-dessus.

Un indice de référence n'a pas été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds.

### ***Indicateurs de durabilité***

Le Fonds utilise les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales :

- (i) au moins 90 % des sociétés bénéficiaires des investissements du Fonds ont une note ESG dans la tranche supérieure de 80 % des notes attribuées aux sociétés analysées par le Gestionnaire financier ; et
- (ii) aucune des sociétés bénéficiaires des investissements du Fonds n'est impliquée dans des activités exclues.

## D. STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le Gestionnaire financier intègre des considérations ESG dans la sélection des investissements en appliquant des listes d'exclusion sur une base continue et préalable à l'investissement.

Le Fonds applique une politique d'exclusion pour exclure l'investissement dans des sociétés présentant des caractéristiques sociales et environnementales négatives et investit dans des sociétés qui ont une note ESG située dans la tranche supérieure de 80 % des notes attribuées aux sociétés analysées par le Gestionnaire financier à l'aide de son outil de notation ESG exclusif.

Pour aider à sélectionner des sociétés présentant des caractéristiques ESG positives, le Gestionnaire financier effectue une analyse ESG du marché afin d'identifier et d'exclure des sociétés ayant les caractéristiques ESG les plus pauvres du marché d'investissement du Fonds. L'analyse ESG s'appliquera à au moins 90 % des sociétés bénéficiaires des investissements du Fonds.

Aux fins de l'analyse ESG, le marché est défini comme les composantes du Comparateur de performance du Fonds, avec l'ajout de sociétés non cotées dans l'indice pertinent et que le Gestionnaire financier a identifiées comme potentiellement éligibles à l'investissement par le Fonds.

Le Gestionnaire financier note les entreprises à l'aide d'un outil exclusif utilisant les notations externes E, S et G qui sont ajustées en fonction du secteur et du sous-secteur et agrégées pour calculer une note ESG interne pour les entreprises du marché d'investissement. Lorsqu'aucune notation externe n'est disponible, la société est évaluée en interne, ou, si aucune évaluation interne n'est disponible, elle n'est pas incluse dans l'analyse ou, par conséquent, dans le marché d'investissement. Les entreprises dans la tranche inférieure de 20 % sont alors exclues pour tout investissement par le Fonds.

En outre, le Fonds applique une politique d'exclusion afin d'exclure tout investissement dans : (i) les entreprises présentant des caractéristiques sociales négatives, notamment les entreprises qui (a) sont impliquées dans le domaine des mines antipersonnel, des bombes à fragmentation, des armes biologiques/chimiques, de l'uranium appauvri, des armes nucléaires ou des composants sur mesure d'armes nucléaires, des armes incendiaires, des fragments non détectables et des lasers aveuglants (> 0 % du chiffre d'affaires), (b) fabriquent et/ou distribuent des armes conventionnelles (> 10 % du chiffre d'affaires), (c) distribuent directement des produits du tabac (> 0 % du chiffre d'affaires), (d) distribuent des produits du tabac et/ou fabriquent et fournissent des produits clés nécessaires à la fabrication de produits du tabac (> 5 % du chiffre d'affaires), et (e) commettent de graves violations des normes internationales, notamment le Pacte mondial des Nations unies, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les normes de l'OIT et les principes directeurs des Nations unies, sans perspective d'amélioration ; et (ii) les entreprises présentant des caractéristiques environnementales négatives, notamment les exploitants de mines de charbon thermique (> 0 % du chiffre d'affaires) et les producteurs d'électricité dont le bouquet énergétique comprenant du charbon dépasse des seuils relatifs ou absolus définis (et dont la production ou le chiffre d'affaires basé sur le charbon est égal ou supérieur à 10 % ou les producteurs d'électricité dont la capacité existante basée sur le charbon est égale ou supérieure à 5 GW), sans stratégie de sortie du charbon.

À la suite de l'investissement initial, les caractéristiques environnementales ou sociales continuent d'être surveillées par le Gestionnaire financier afin de mettre à jour l'évaluation ESG initiale, d'identifier les risques et les controverses et de s'engager auprès de la société dans les domaines identifiés comme pouvant être améliorés sur le plan ESG.

### ***Politique de bonne gouvernance***

Pour déterminer si les sociétés bénéficiaires des investissements suivent des pratiques de bonne gouvernance, le Gestionnaire financier examine différents indicateurs de gouvernance (par exemple, le profil de propriété, la structure du conseil d'administration, l'indépendance du conseil d'administration, la rémunération des dirigeants, la diversité du conseil d'administration, les controverses liées aux questions ESG, notamment en ce qui concerne le droit du travail, les droits de l'homme, la rémunération du personnel, les relations avec le personnel, le respect des obligations fiscales, etc.). Cette évaluation utilise des données et des notations provenant de sources externes ainsi que des recherches internes sur les pratiques de gouvernance appliquées par les sociétés par rapport aux normes locales.

De plus amples informations sur la Politique de bonne gouvernance de Comgest sont disponibles dans la Politique d'investissement responsable du Gestionnaire financier, que vous trouverez dans la section ESG du site Internet de Comgest à l'adresse [www.comgest.com](http://www.comgest.com).

## **E. COMPOSITION DU PORTEFEUILLE**

66 % ou plus des actifs du produit financier sont utilisés pour répondre aux caractéristiques environnementales et sociales promues. Ceci inclut au moins 15 % d'investissements durables qui peuvent être des investissements durables sur le plan social ou écologique.

Le Fonds est principalement investi dans des participations directes d'actions cotées. Au moins 90 % des investissements en actions cotées sont conformes aux caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Jusqu'à 33 % des actifs peuvent ne pas être conformes aux caractéristiques environnementales ou sociales. Le Fonds peut détenir des liquidités et quasi-liquidités ou des instruments du marché monétaire aux fins de respecter des engagements de trésorerie à court terme. Le Fonds peut également investir dans des sociétés ou d'autres fonds, y compris à des fins de diversification, lorsque le Gestionnaire financier n'a pas classé l'investissement comme promouvant des caractéristiques E/S. Toutefois, le Gestionnaire financier veille à ce que toutes les sociétés dans lesquelles elle investit (y compris celles qui ne sont pas considérées comme promouvant des caractéristiques E/S) ne soient pas exposées à de graves violations du Pacte mondial des Nations unies sans perspective d'amélioration.

Le Gestionnaire financier ne s'engage actuellement pas à investir une proportion minimale d'investissements alignés sur la taxinomie dans le Fonds.

## **F. CONTRÔLE DES CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES**

Les caractéristiques E/S et les indicateurs de durabilité sont suivis régulièrement dans le cadre du processus d'investissement.

À la suite de l'investissement initial, les caractéristiques E/S continuent d'être surveillées par les équipes d'investissement afin de mettre à jour l'évaluation ESG initiale, d'identifier les risques et les controverses et de s'engager auprès de la société dans les domaines identifiés comme pouvant être améliorés sur le plan ESG.

Le respect des politiques d'exclusion et de l'Analyse ESG fait l'objet de contrôle avant et après la négociation et les listes d'exclusion sont mises à jour chaque trimestre. Les indicateurs de durabilité sont examinés chaque année par l'équipe ESG afin d'évaluer la performance du Fonds par rapport aux indicateurs.

## **G. MÉTHODOLOGIES APPLIQUÉES POUR ATTEINDRE LES CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES**

Veillez vous reporter à la section « Stratégie d'investissement » ci-dessus pour une description des méthodologies utilisées par le Gestionnaire financier pour atteindre les caractéristiques E/S promues par le Fonds.

## **H. SOURCES ET TRAITEMENT DES DONNÉES**

Afin d'évaluer les caractéristiques ESG et les controverses liées aux critères ESG, en plus des recherches internes qu'elle effectue, le Gestionnaire financier s'appuie sur les publications fournies par les sociétés, sur les informations externes fournies par les sociétés de recherche ESG spécialisées (par exemple MSCI ESG Research, RepRisk, ISS et Sustainalytics) et sur ses échanges avec les sociétés. Comgest peut également s'appuyer sur d'autres sources telles que les courtiers et les médias généralistes et spécialisés.

Les fournisseurs externes sont sélectionnés pour la qualité de leurs informations et leur couverture géographique. L'équipe ESG rencontre régulièrement les prestataires de services de Comgest pour leur faire part de ses commentaires sur leurs services, avec des indications claires sur les domaines dans lesquels ils ont répondu aux attentes de Comgest et sur ce qui doit être amélioré.

## I. LIMITES AUX MÉTHODOLOGIES ET AUX DONNÉES

Le Gestionnaire financier est susceptible de ne pas avoir accès à certaines données ou de ne pouvoir accéder qu'à des données dont la qualité ou la couverture est insuffisante, en particulier sur les marchés émergents et pour les sociétés de petite et moyenne capitalisation. Lorsque des données ne sont pas disponibles sur une société ou que ces données sont considérées comme non fiables/inexactes par les analystes ESG ou de la société, le Gestionnaire financier peut s'appuyer sur sa connaissance de la société et sur des recherches internes (y compris, par exemple, les informations reçues par le biais de l'engagement de la société, les actualités de la société, la coopération avec des experts externes), sur ses recherches et sa connaissance du secteur concerné afin de tirer une conclusion raisonnable concernant les caractéristiques ESG d'une société bénéficiaire des investissements. En l'absence de données, il peut également se fonder sur des controverses et des violations des normes internationales telles que le Pacte mondial des Nations unies, les directives de l'OCDE et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

## J. MESURES DE VÉRIFICATION APPROFONDIE (DUE DILIGENCE)

Le Gestionnaire financier évalue les caractéristiques E/S à l'étape précédant l'investissement et de manière continue comme suit :

### *Évaluation initiale*

Les facteurs ESG sont intégrés dans le processus de prise de décision d'investissement dans le but d'améliorer le résultat financier à long terme du Compartiment, conformément à ses objectifs. Cette approche vise à évaluer les facteurs ESG susceptibles de présenter des opportunités et à identifier les risques en matière de durabilité qui pourraient avoir une incidence négative sur les rendements.

Lors de l'ajout d'une société à un portefeuille, les résultats des évaluations des risques liés à l'intégration ESG et à la durabilité sont utilisés pour déterminer la pondération d'une participation de la manière suivante :

Évaluation : L'évaluation donne lieu à l'attribution d'un Niveau de qualité ESG sur une échelle de 1 à 4 (1-leader ESG ; 2-bonne qualité ; 3-qualité de base ; 4-amélioration attendue) qui peut avoir un impact sur le modèle de valorisation. Pour les sociétés ayant un Niveau de qualité 3 ou 4, le taux d'actualisation dans le modèle de valorisation est augmenté.

Élaboration du portefeuille : l'évaluation ESG peut également avoir un impact sur le poids d'un investissement au sein d'un Compartiment, car elle aide le Gestionnaire financier à évaluer la qualité globale d'une entreprise (comme la gestion, le positionnement par rapport à la concurrence et la résilience) et les opportunités de croissance potentielles liées à des thèmes de durabilité (comme l'accès aux soins de santé, la santé et le bien-être ou les énergies renouvelables). Ces composantes, ainsi que l'évaluation, influencent le niveau de conviction de la Société de gestion à l'égard d'une entreprise au cours de l'élaboration du portefeuille.

Enfin, le processus ci-dessus peut également permettre d'identifier les entreprises avec lesquelles le Gestionnaire financier est susceptible de vouloir s'engager en votant lors des assemblées générales

annuelles et en dialoguant avec elles sur des questions ESG spécifiques, en vue, par exemple, de chercher à améliorer la communication des informations ESG ou la réduction des risques.

### ***Évaluation continue***

Les sociétés bénéficiaires des investissements font ensuite l'objet d'un suivi ESG continu. L'objectif est d'identifier les événements ESG (par exemple, les controverses, un changement de structure d'entreprise, un changement de conseil d'administration/de direction) qui pourraient affecter le Niveau de qualité ESG, la valorisation et/ou la réputation des sociétés. Ce suivi est effectué à l'aide d'outils tiers qui fournissent des mises à jour en temps réel sur les changements de gouvernance et les nouvelles controverses. L'équipe ESG transmet aux équipes d'investissement concernées les alertes qu'elle reçoit. La survenue d'événements importants entraîne la révision en conséquence de l'évaluation ESG et l'investissement est susceptible d'être réévalué.

### ***Contrôles internes et externes***

Le Gestionnaire financier a mis en œuvre un cadre de contrôle interne conforme aux normes du secteur pour la gestion et le suivi des performances organisationnelles, en utilisant trois niveaux de contrôle pour gérer les risques et attribuer la responsabilité des contrôles clés aux titulaires de fonctions appropriés.

L'équipe d'investissement représente la **première ligne de défense** en termes de respect des limites de risque.

Dans le cadre **de la deuxième ligne de défense**, une fonction de surveillance est assurée par le service Conformité, le service Risque, l'équipe Contrôle interne et le Comité de gestion des risques.

L'équipe Conformité et Contrôle interne est chargée de veiller à ce que Comgest conduise ses activités conformément aux lois applicables, aux meilleures pratiques du secteur et aux politiques et procédures internes. En outre, l'équipe Contrôle interne a intégré l'investissement responsable dans son Plan de conformité et de contrôle interne et effectue des contrôles spécifiques liés à l'intégration des facteurs ESG, l'engagement, le reporting et les droits de vote.

Les contraintes d'investissement liées à nos politiques d'investissement responsables (par exemple, les exclusions) sont contrôlées par le service Risque. La surveillance des risques associés à nos portefeuilles est organisée autour de contrôles quotidiens avant et après transaction, ainsi que des contrôles mensuels et trimestriels.

Les contrôles quotidiens avant transaction sont conçus pour empêcher la survenue de violations et sont effectués à l'aide de notre système interne de gestion de portefeuille. Si une alerte détecte qu'une transaction entraînera une violation, l'ordre est bloqué et la Gestion des risques est informée. Des contrôles après transaction sont également effectués pour identifier les violations. Chaque violation est examinée et évaluée par le service Risque. Le service Risque effectue également un examen trimestriel des contraintes applicables aux produits relevant de l'article 8. L'objectif de cet examen est de veiller à ce que tous les produits relevant de l'article 8 que nous détenons dans nos portefeuilles continuent de se conformer aux exigences spécifiques du règlement SFDR.

Dans le cadre **de la troisième ligne de défense**, des processus d'investissement responsables sont inclus dans le plan d'audit interne sur trois ans.

## K. POLITIQUES D'ENGAGEMENT

L'engagement est un élément clé de l'approche de propriété active du Gestionnaire financier. Le Gestionnaire financier peut s'engager avec les sociétés sur des questions ESG spécifiques ou encourager les sociétés à améliorer leurs pratiques ESG générales ou leurs publications d'informations.

Le Gestionnaire financier estime que l'engagement actif peut entraîner des améliorations tangibles au niveau du fonctionnement d'une société et de la durabilité de ses bénéficiaires. L'équipe d'investissement s'engage avec les entreprises dans un dialogue constructif et déterminé tout au long du processus de recherche et de suivi.

L'équipe d'investissement s'engage avec des sociétés chez lesquelles elle a identifié des risques ESG importants qui peuvent être atténués et/ou des opportunités ESG qui peuvent être développées. L'équipe d'investissement cible son activité d'engagement sur :

- une exposition importante au risque en matière de durabilité qu'elle a identifiée dans le cadre de l'évaluation ESG propriétaire du Gestionnaire financier, un point sur lequel l'équipe estime que la société devrait et pourrait progresser.
- la sensibilisation d'une entreprise aux préoccupations croissantes des investisseurs – le fait de soulever à plusieurs reprises des problèmes peut changer les pratiques sur le long terme.

Le processus d'engagement comprend des dispositions pour la remontée d'informations lorsqu'un problème est suffisamment important et lorsque le Gestionnaire financier n'est pas en mesure d'apporter des améliorations. En premier lieu, l'équipe d'investissement fait généralement part de ses préoccupations au Conseil, y compris aux membres indépendants du Conseil. À ce stade, l'équipe d'investissement peut également envisager une collaboration avec d'autres investisseurs, ce qui peut être un moyen plus efficace pour obtenir les résultats souhaités des activités de remontée d'informations. Lorsque ces engagements ne progressent pas dans la direction que le Gestionnaire financier estime être dans l'intérêt de ses clients et fonds sous gestion, d'autres options sont envisagées, y compris, sans s'y limiter :

- voter contre des résolutions lors des assemblées d'actionnaires ;
- déposer une résolution des actionnaires ;
- vendre tout ou partie de l'investissement, lorsque nous ne voyons aucune perspective de changement de la société et si notre préoccupation revêt un caractère important par nature ;
- plus rarement, transmettre la position du Gestionnaire financier aux régulateurs ou à la presse.

De plus amples informations sont énoncées dans la Politique de propriété active du Gestionnaire financier disponible dans la section ESG du site Internet de Comgest à l'adresse [www.comgest.com](http://www.comgest.com).

Dernière mise à jour le : 4 juin 2024

Version initiale publiée le 10 mars 2021 mise à jour le 29 novembre 2022